



Outils abandonnés sur mon terrain

Par chichou

bonjour en avril 2022 j'ai fais faire une isolation par l'exterieur les artisans sont venus avec un echaffaudage a la fin du chantier ils ont demontés l'echaffaudage et devait venir le chercher dans les jours qui suivent et depuis aucune nouvelle.merci pour votre réponse

Par AGeorges

Bonjour Chichou,

Si la société a fait faillite, vous pouvez attendre longtemps. Par contre, parfois, ces échafaudages sont loués à une autre société.

Vous pouvez donc faire quelques démarches simples : vérifier si la société existe encore, leur faire un courrier simple ou un mail, et voir si le matériel n'est pas 'marqué' avec le nom du propriétaire (la société proposant la location).

Et sans réponse, vous appelez une société qui loue des échafaudage pour leur proposer de reprendre le "vôtre" pour 1? symbolique.

Par chichou

merci pour votre reponse

Par morobar

Bonjour,

Il faut hélas faire un courrier LR/AR de mise en demeure d'effectuer la reprise.

Vous indiquez que sans reprise sous huitaine vous percevrez un droit de stationnement, par exemple de 40 ou 50 e/mois, voire un planning de taxation incitatif à la reprise.

Vous précisez que vous n'êtes pas gardien de l'outillage en question et que vous n'entendez pas répondre en cas de vol ou incident ou de défaut de surveillance.